

***suissimage***

Stiftung Kulturfonds  
Fondation culturelle  
Fondazione culturale  
Fundaziun culturala

Neuengasse 23  
Postfach  
CH-3001 Bern  
T +41 31 313 36 30  
kuko@suissimage.ch  
www.suissimage.ch

CHE-101.949.640

# **Rapport d'activités 2018**

Fondation culturelle de SUISSIMAGE

## Conseil de fondation

En 2018, le Conseil de la Fondation culturelle de SUISSIMAGE, dénommé aussi Commission culturelle, était composé de:

Anne Delseth, coordinatrice HES-SO, Lausanne  
Kaspar Kasics, réalisateur et producteur, Zurich  
David Rihs, producteur, Genève  
Carola Stern, distributrice, Zurich  
Eva Vitija, scénariste et réalisatrice, Winterthour

La Commission culturelle a tenu six séances ordinaires pendant l'année sous revue (dont la moitié était consacrée aux délibérations du jury du concours).

## Approbation du rapport d'activités 2017

Le Secrétariat général du Département fédéral de l'Intérieur (DFI), agissant au titre d'autorité de surveillance de la Fondation, a vérifié le rapport d'activités 2017, ainsi que le bilan et les comptes d'exploitation et les a approuvés par écrit en date du 30 août 2018.

## Programme principal/Aide à la production de longs métrages

En 2018, la Fondation a soutenu les 42 films suivants (dont le premier a été déposé en 2017):

Amka Films: **AMAZONIAN COSMOS** de Daniel Schweizer  
Turnus Film: **UN NEMICO CHE TI VUOLE BENE** de Denis Rabaglia  
Bande à part Films: **LES PARTICULES** de Blaise Harrison  
C-Films: **ZWINGLI** de Stefan Haupt  
Akka Films: **SILENCE RADIO** de Juliana Fanjul  
Distant Lights: **ROTZLOCH** de Maja Tschumi  
Cinédoxxé: **IL GRAN' DIABATÉ** de Nina Stefanka  
Prince Film: **LE PÉRIMÈTRE DE KAMCÉ** d'Olivier Zuchuat  
Fahrer&Balzli Film: **GOTTLOS ABENDLAND** de Felix Tissi  
Point Prod: **TAMBOUR BATTANT** de François-Christophe Marzal  
soap factory: **RUÄCH** d'Andreas Müller  
Bruno Moll: **THE SONG OF MARY BLANE** de Bruno Moll  
SwissDok: **DAS DRAMA DES BEGABTEN SOHNES** de Daniel Howald  
Close Up Films: **TERRAPELATA** de Michele Pennetta  
Calypso Film: **HEXENKINDER** d'Edwin Beeler  
Lucky Film: **KRÄHEN – RABENSCHWARZE CHRONISTEN** de Martin Schilt  
Verein Einhornfilm: **HEBAMMENKUNST** de Leila Kühni  
Louise Productions Vevey: **LA LUTTE FINALE** de Pierre-Yves Borgeaud  
soap factory: **TÜRKISCH FONDUE** de Jonas Schaffter  
Box Productions: **LE MILIEU DE L'HORIZON** de Delphine Lehericey  
Vega Film: **SHIPBREAKER** de Tim Fehlbaum  
Hugofilm Productions: **JILL** de Steven Michael Hayes  
Bande à part Films: **THE BRAIN** de Jean-Stéphane Bron  
Okofilm Productions: **MARE** d'Andrea Štaka  
maximage: **ABDULLAH UND SEINE SÖHNE** de Esen Işik  
Box Productions: **HEIDI EN CHINE** de François Yang  
Trinipix: **DR TSCHARNIBLUES 2.0** d'Aron Nick  
Idip Films: **YABAN** de Tareq Daoud  
GoldenEggProduction: **MENSCHENSKIND!** de Marina Belobrovaja  
Turnus Film: **DER MANAGER** de Sabine Boss

Beauvoir Films: **ECHTE SCHWEIZER** de Luka Popadić  
Close Up Films: **MON COUSIN ANGLAIS** de Karim Sayad  
ventura film: **PAUL NIZON- 20, RUE SIMART 75018** de Christoph Kühn  
Amka Films: **L'AFRIQUE DES FEMMES** de Mohammed Soudani  
Leafbird Films: **WATCH OVER ME** de Farida Pacha  
Cineworx: **APENAS EL SOL** d'Arami Ullòn  
Imago Film: **ATLAS** de Niccolò Castelli  
CognitoFilms: **ANOTHER REALITY** de Noël Dernesch  
CognitoFilms: **THE LINES OF MY HAND** de Christian Johannes Koch  
Beauvoir Films: **DIE MACHT DER STILLE** de Maurizius Staerkle Drux  
Louise Productions Lausanne: **DEPUIS QUE LA GUERRE EST FINIE** de Julie Biro et Antoine Jaccoud  
ton und bild: **AFRICAN MIRROR** de Mischa Hedinger.

En 2018, le Fonds culturel a versé des aides pour une somme de **CHF 2'601'530.25**. Ce qui correspond à 60% des salaires et droits versés par les producteurs aux auteurs suisses. Cette année, les montants des aides ont pu être entièrement (100%) versés (à l'exception du premier de la liste qui ressort de l'année précédente). Les montants de l'aide par film se situent entre CHF 8'176 et CHF 150'000.

### Statistiques

Année	Projets	Total des subventions CHF	Moyenne par film CHF
<b>2018</b>	<b>42</b>	<b>2'601'530 (100%)</b>	<b>61'941</b>
2017	46	2'606'546 (80%)	56'664
2016	47	2'438'977 (80%)	51'893
2015	32	2'004'448 (100%)	62'639
2014	42	2'442'376 (80%)	58'151
2013	43	2'405'745 (80%)	55'947
2012	41	2'281'464 (80%)	55'645
2011	27	2'136'126 (100%)	79'115
2010	23	1'546'725 (100%)	67'250

Sur les 42 films soutenus en 2018, 22 projets proviennent de Suisse alémanique, 15 de Suisse romande et 5 de Suisse italienne. Le critère de provenance est le siège du producteur; cependant, des maisons de production sises en Suisse alémanique ont produit des films en français ou en italien et inversement. La Suisse italienne a augmenté sa production avec 2 documentaires de plus qu'en 2017.

Le Fonds culturel a soutenu 29 documentaires et 13 fictions. En 2018, le montant des budgets de documentaires se situe entre CHF 240'253 et CHF 1'675'714 (moyenne: CHF 620'525), ce qui est assez stable. Celui des films de fiction entre CHF 722'000 et CHF 13'934'772 (moyenne: CHF 3'853'320), ce qui est nettement plus élevé que l'année précédente (entre CHF 470'888 et CHF 4'993'416; moyenne: CHF 2'687'417).

Les honoraires des auteurs et réalisateurs des documentaires s'élèvent à CHF 165'000 au plus haut et à CHF 13'628 au plus bas (moyenne: CHF 81'501); les rémunérations des scénaristes et réalisateurs des films de fiction se montent à CHF 275'000 au plus haut et à CHF 57'834 au plus bas (moyenne: CHF 155'117).

Les aides de la Fondation culturelle de SUISSIMAGE représentent en moyenne 3,8% (4,1% en 2017) du budget du film, soit 7,8% pour les documentaires et 2,4% pour les fictions. Mais si on ne prend en compte que la part suisse des budgets, l'aide de SUISSIMAGE se monte à 5.35%.

29 longs métrages sont financés par l'Office fédéral de la culture et par le Pacte de l'audiovisuel (SSR SRG); 3 films ont été soutenus par l'OFC sans la SSR et 10 films ont été financés par le Pacte de l'audiovisuel seulement.

11 films sur 42 ont été réalisés par des femmes en 2018 (5 films sur 46 en 2017) et 1 par un couple (une femme et un homme), soit 28,6% en comptant le "mixte". En général, les films réalisés par des femmes sont aussi écrits par elles, donc la proportion des scénaristes est plus ou moins la même.

Cette année, les 42 projets proviennent de 33 producteurs différents, dont 24 ont présenté un seul projet. Mais il y a moins d'autoproductions que l'an dernier.

## Concours pour les réalisatrices

Au début avril, 37 projets de films étaient soumis au jury, dont 22 en allemand, 14 en français et un en italien; 21 films de fiction et 16 documentaires. La Commission a mis en place une procédure d'évaluation structurée des projets. Ceux-ci ont été évalués selon une grille de critères adoptée préalablement, permettant d'attribuer des points dans différentes colonnes de pertinence telles que: thématique (Urgency, Originality, Craft, Dramaturgie), impact du prix, financement, "gender" des protagonistes et de l'équipe, test de Bechdel. Les membres du jury, soit les cinq membres de la commission culturelle, se sont mis d'accord sur une première sélection (d'une douzaine de projets) lors de la séance du mois de mai. Au second tour, lors de la séance de fin juin, deux projets se distinguaient des autres et obtenaient un maximum de points et de voix des 5 membres du jury. Il s'agit de:

**QUIET LAND** d'Ursula Meier, production Bandita Films, et de  
**FOUDRE** de Carmen Jaquier, production Close Up Films.

Les deux projets ont été longuement discutés. Le projet d'Ursula Meier est l'occasion de la profiler encore mieux sur la scène internationale. Le prix de SUISSIMAGE aura un impact assez décisif pour la production; il permettrait notamment à Bandita de garder la maîtrise du projet et la réalisatrice conserverait une plus grande liberté artistique. Le projet de Carmen Jaquier est quasi idéal pour notre concours: relève, premier long métrage, équipe 100% féminine.

Le jury a souhaité encourager les deux projets avec les montants indiqués dans les plans financiers et justifiés au vu des budgets. Compte tenu du capital de réserve et des perspectives budgétaires, il a décidé à l'unanimité d'augmenter le crédit à 1,4 million de francs.

Les prix ont été remis pendant le festival de Locarno et ont été très bien accueillis par la branche.

## Subsides divers

Le Conseil de fondation réserve une partie de son budget à l'octroi d'aides ponctuelles pour des initiatives qui n'entrent pas dans le cadre de ses programmes mais qui présentent un intérêt pour l'ensemble de la branche cinématographique suisse.

En 2018, la Fondation a reçu 21 demandes et elle a soutenu les 12 projets suivants avec un montant total de **CHF 152'920**:

- Base court: lancement des projections de courts-métrages Le court du mois (CHF 10'000)
- YAA: participation de la Suisse aux Young Audience Award de l'European Film Academy (CHF 5'000)
- Zürcher Hochschule der Künste: journée sur le montage du documentaire (CHF 4'100)
- FOCAL: organisation des Rencontres de coproduction francophone à Morges (CHF 9'120)
- Roadmovie: investissements dans un bus et du matériel technique (CHF 10'000)
- Zürich für den Film: campagne pour la loi sur le cinéma et les médias (CHF 20'000)
- Cinéforum: étude sur les retombées économiques de l'audiovisuel (CHF 30'000)
- La Lanterne magique: lancement de La petite lanterne pour les 4 à 6 ans (CHF 20'000)
- Groupe de travail Kinderfilm: séminaire sur la production de films pour enfants (CHF 7'200)
- Pro Short: démarrage de l'association et activités 2019 -2021 (CHF 20'000)
- Festival du film et forum sur les droits humains (FIFDH): programme professionnel (CHF 10'000)
- ssfv: participation suisse au festival de montage FILMPLUS à Cologne (CHF 7'500)

En outre, le Fonds culturel a versé la contribution annuelle de CHF 30'000 au Fondo FilmPlus della Svizzera italiana.

## Fonds de production télévisuelle/Teleproduktions-Fonds

La Fondation culturelle de SUISSIMAGE est sociétaire du Fonds de production télévisuelle (Teleproduktions-Fonds GmbH) avec les Fonds culturels de SWISSPERFORM et de la SSA. Carola Stern représente la Fondation culturelle de SUISSIMAGE au Teleproduktions-Fonds.

Le montant de la contribution de SUISSIMAGE est rediscuté chaque année. Pour l'année sous revue, la participation a été fixée à **CHF 600'000** pour la production de films de télévision.

## Prix

Pendant l'année sous revue, la Fondation culturelle de SUISSIMAGE et la SSA ont doté à parts égales les prix suivants dans les principaux festivals suisses, pour un montant total de CHF 85'000, soit **CHF 42'500** par société.

- Lors des Journées de Soleure, le Prix SUISSIMAGE/SSA Upcoming Talents pour le meilleur court métrage (CHF 15'000) a été attribué à Lora Mure-Ravaud pour **VALET NOIR**.
- Les trois Prix du public (total CHF 10'000) pour les meilleurs films d'animation ont été attribués à:
  - 1<sup>er</sup> Prix: Fabio Friedli pour **IN A NUTSHELL** (CHF 5'000)
  - 2<sup>ème</sup> Prix: Michaela Müller pour **AIRPORT** (CHF 3'000)
  - 3<sup>ème</sup> Prix: Lena von Döhren pour **DER KLEINE VOGEL UND DIE RAUPE** (CHF 2'000).
- Les bourses du concours intitulé Upcoming Lab (pour le développement de projets) ont été attribuées par un jury à Juliette Klinke pour **JO** (CHF 5'000), et à Basile Vuillemin pour **LE CHALUT** (CHF 5'000).
- Au Festival International de Films de Fribourg, le Prix spécial du jury (CHF 10'000) a été décerné à Kim Ui-seok pour **AFTER MY DEATH** (Corée).
- A Visions du Réel à Nyon, le Prix du jury (CHF 10'000) a été décerné à Paolo Barberi et Riccardo Russo pour **THE REMNANTS**.
- Au Festival International du Film Fantastique de Neuchâtel (NIFFF), le «H. R. Giger Award» du meilleur court métrage suisse (CHF 10'000) a été attribué à Pauline Jeanbourquin pour **CREPUSCULE**.
- Au Festival international du film d'animation Fantoche à Baden, le «Best Swiss Award» (CHF 10'000) a été attribué à Albertine Zullo et David Tutevoix pour **LA FEMME CANON**.
- Aux Internationalen Kurzfilmtage de Winterthour, le Prix du meilleur film suisse (CHF 10'000) a été attribué à Gabriel Böhmer pour **THE FLOOD IS COMING**.

## Aide au développement créatif

Entre 2013 et 2017, le jury nommé par les Fonds culturels de SUISSIMAGE et SSA a soutenu 18 projets avec une aide de CHF 50'000 chacun. Le programme est terminé mais les membres du jury ont toujours la charge de suivre les projets, d'approuver le rapport final et d'accorder (ou pas) le versement de la seconde tranche de CHF 15'000. Une réunion a eu lieu en novembre pour faire le point sur l'état de développement des projets.

Sur les 18 projets de développement soutenus, la seconde tranche a été versée à 12 projets dont le développement est terminé. 3 films sont sortis en salle:

**CHRIS THE SWISS** d'Anja Kofmel

**PAPA MOLL** de Manuel Hendry

**DIE GÖTTLICHE ORDNUNG** de Petra Volpe

3 films sont en tournage ou en post-production (et ont obtenu l'aide automatique à la production de SUISSIMAGE):

**PARADISE WAR** de Niklaus Hilber

**INSOUMISE** de Laura Cazador et Fernando Perez

**SHIPBREAKER** de Tim Fehlbaum

4 films sont en recherche de financement pour la mise en production.

Et 2 projets ont été développés et ont reçu les CHF 50'000 mais ne seront pas tournés.

Restent 6 films qui n'ont pas (encore) reçu la seconde tranche. Et on ne sait pas si le développement arrivera à son terme, mais la moitié d'entre eux sont sur la bonne voie.

Un tiers des projets soutenus sont réalisés par des femmes, alors que la proportion de réalisatrices dans le nombre de projets déposés était d'un quart.

## Aide à la numérisation

Le programme qui a couru de 2015 à 2017 a permis d'encourager la numérisation de 34 films suisses avec une somme totale de CHF 570'208. La subvention est versée lorsque les travaux de numérisation sont terminés et que le matériel digital est déposé à la Cinémathèque suisse.

Au début de l'année 2018, un solde de CHF 265'200 restait à payer. Pendant l'année sous revue, les films suivants ont été terminés:

**REISEN INS LANDESINNERE** de Matthias von Gunten

**ACHTUNG, FERTIG, CHARLIE!** de Mike Eschmann

**TAGEDIEBE** de Marcel Gisler

**LES PETITES COULEURS** de Patricia Plattner

**LE LIVRE DE CRISTAL** de Patricia Plattner

et la somme de CHF 92'000 a été versée. Il reste encore un crédit de CHF 173'200 pour 9 films.

**BILAN au 31 décembre 2018 et 2017**

<b>ACTIF</b>	<b>Référence</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
		<b>en CHF</b>	<b>en CHF</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Liquidités		3'774'766.35	2'587'050.51
Comptes de régularisation actifs	<b>1</b>	156'742.01	254'804.96
<b>Total actif circulant</b>		<b>3'931'508.36</b>	<b>2'841'855.47</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>3'931'508.36</b>	<b>2'841'855.47</b>
<b>PASSIF</b>			
	<b>Référence</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
		<b>en CHF</b>	<b>en CHF</b>
<b>ENGAGEMENTS A COURT TERME</b>			
Autres engagements à court terme	<b>2</b>	0.00	5'128.60
Engagements prix concours		1'400'000.00	0.00
Engagements subsides divers		57'500.00	0.00
Engagements aides à la production		781'749.25	0.00
Engagements aides à la numérisation		173'200.00	265'200.00
Comptes de régularisation passifs		6'000.00	6'000.00
<b>Total engagements à court terme</b>		<b>2'418'449.25</b>	<b>276'328.60</b>
<b>Total capitaux étrangers</b>		<b>2'418'449.25</b>	<b>276'328.60</b>
<b>CAPITAL DE L'ORGANISATION</b>			
Capital de base		1'274'384.05	1'274'384.05
Capital libre		238'675.06	1'291'142.82
<b>Total capital de l'organisation</b>		<b>1'513'059.11</b>	<b>2'565'526.87</b>
<b>Total du passif</b>		<b>3'931'508.36</b>	<b>2'841'855.47</b>

**COMPTE D'EXPLOITATION 2018 et 2017**

	Référence	2018 en CHF	2017 en CHF
Attribution de SUISSIMAGE provenant des décomptes		3'839'153.04	4'315'178.72
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>3'839'153.04</b>	<b>4'315'178.72</b>
Subsides divers		-182'920.00	-101'099.70
Fonds de production télévisuelle		-600'000.00	-800'000.00
Prix		-42'500.00	-42'500.00
Aides automatiques à la production		-2'601'530.25	-2'606'456.00
Soutien au développement créatif		0.00	-100'000.00
Aides à la numérisation		0.00	-219'700.00
Concours		-1'400'000.00	0.00
<b>Total subventions</b>		<b>-4'826'950.25</b>	<b>-3'869'755.70</b>
Frais du Conseil de fondation	3	-58'909.05	-40'243.70
Honoraires organes de surveillance et de révision		-5'441.80	-7'572.00
Autres frais de bureau et d'administration		-220.00	-2'848.75
<b>Total frais administratifs</b>		<b>-64'570.85</b>	<b>-50'664.45</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>-4'891'521.10</b>	<b>-3'920'420.15</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-1'052'368.06</b>	<b>394'758.57</b>
<b>Résultat financier</b>	4	<b>-99.70</b>	<b>-94.75</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	5	<b>0.00</b>	<b>5'000.00</b>
<b>Résultat de l'exercice avant attribution au capital</b>		<b>-1'052'467.76</b>	<b>399'663.82</b>
Prélèvement (+) / Attribution du résultat de l'exercice au capital de l'organisation (-)		1'052'467.76	-399'663.82
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2018 et 2017**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	<b>en CHF</b>	<b>en CHF</b>
Résultat de l'exercice (avant attribution au capital de l'organisation)	-1'052'467.76	399'663.82
Diminution/(Augmentation) des comptes de régularisation actifs	98'062.95	-53'454.45
(Diminution)/Augmentation des autres engagements à court terme	2'142'120.65	-138'630.30
(Diminution)/Augmentation des comptes de régularisation passifs	0.00	500.00
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation</b>	<b>1'187'715.84</b>	<b>208'079.07</b>
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>1'187'715.84</b>	<b>208'079.07</b>
Etat des liquidités au 1.1.	2'587'050.51	2'378'971.44
Etat des liquidités au 31.12.	3'774'766.35	2'587'050.51
<b>Justificatif variation des liquidités</b>	<b>1'187'715.84</b>	<b>208'079.07</b>

## TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2018 et 2017

### Capital de l'organisation

Désignation	01.01.2018	Attribution	Prélèvement	Variation annuelle	31.12.2018
Capital de base	1'274'384.05	-	-	-	1'274'384.05
Capital libre	1'291'142.82	-	(1'052'467.76)	238'675.06	238'675.06
<b>Total capital de l'organisation</b>	<b>2'565'526.87</b>	<b>-</b>	<b>(1'052'467.76)</b>		<b>1'513'059.11</b>
Désignation	01.01.2017	Attribution	Prélèvement	Variation annuelle	31.12.2017
Capital de base	1'274'384.05	-	-	-	1'274'384.05
Capital libre	891'479.00	399'663.82	-	399'663.82	1'291'142.82
<b>Total capital de l'organisation</b>	<b>2'165'863.05</b>	<b>399'663.82</b>	<b>-</b>		<b>2'565'526.87</b>

Indications sur les donateurs de capital de l'organisation:

Le capital de base est né en 1988 d'un transfert de fortune de SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles.

Les disponibilités sans restriction de disposition (capital libre) sont incluses dans le capital de l'organisation. La Fondation désigne par "capital libre" les fonds qui peuvent être affectés à tous les buts de la Fondation.

## **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2018**

### **1. Principes d'établissement des comptes annuels**

Les comptes annuels du Fonds culturel de SUISSIMAGE sont établis en conformité avec le cadre conceptuel RPC, ainsi qu'avec la norme SWISS GAAP RPC 21, révisée en 2014 et entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ils sont également conformes à la loi et aux statuts. Les principes d'évaluation appliqués sont les coûts historiques ou les valeurs du marché. Le compte d'exploitation est établi selon la méthode de l'affectation des charges par nature. Les états financiers sont donc basés sur les données opérationnelles et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'exploitation (true and fair view). Les comptes annuels ont été établis selon l'hypothèse que la Fondation culturelle de SUISSIMAGE continue son activité (hypothèse de la continuité d'exploitation).

### **2. Principes de présentation et d'évaluation des comptes annuels**

#### **Liquidités**

Les liquidités incluent les avoirs en banque et les dépôts à court terme (échéance dans les trois mois qui suivent la date de clôture de l'exercice). Les avoirs en banque sont évalués à la valeur nominale, les dépôts à court terme à la valeur du marché.

#### **Comptes de régularisation actifs**

Les comptes de régularisation actifs sont évalués à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

#### **Capitaux étrangers**

Les capitaux étrangers sont portés au bilan à la valeur nominale.

#### **Capital de l'organisation**

Le capital de base a été créé en 1988 par un transfert d'actifs de SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles.

Les fonds disponibles sans restriction sont décrits dans le capital organisationnel comme capital libre. Ces fonds peuvent être mis à disposition pour tous les objectifs de la Fondation.

#### **Compte d'exploitation**

Le compte d'exploitation est établi selon la méthode de l'affectation des charges par nature. Les charges et produits sont par conséquent comptabilisés séparément, à la valeur brute.

#### **Impôts**

Le Fonds culturel de SUISSIMAGE, étant d'utilité publique, est exonéré d'impôt.

### 3. Explications relatives aux postes du bilan ou du compte d'exploitation

	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
<b>1 Comptes de régularisation actifs</b>	<b>156'742.01</b>	<b>254'804.96</b>
Prétention à l'égard de SUISSIMAGE (partie liée)	156'742.01	254'804.96
<b>2 Autres engagements à court terme</b>	<b>0.00</b>	<b>5'128.60</b>
Créanciers divers	0.00	966.60
Engagement à l'égard de SUISSIMAGE (partie liée)	0.00	4'162.00
<b>3 Frais du Conseil de fondation</b>	<b>(58'909.05)</b>	<b>(40'243.70)</b>
Jetons de présence du Conseil de fondation	(21'360.00)	(25'395.00)
Etude de dossiers	(25'750.00)	(4'650.00)
Frais du Conseil de fondation	(9'489.30)	(8'760.10)
Cotisations AVS / AC	(2'309.75)	(1'438.60)
<b>4 Résultat financier</b>	<b>(99.70)</b>	<b>(94.75)</b>
Produit d'intérêts	-	-
<i>Total produits financiers</i>	-	-
Frais bancaires	(99.70)	(94.75)
<i>Total des charges financières</i>	(99.70)	(94.75)
<b>5 Résultat exceptionnel</b>	<b>-</b>	<b>5'000.00</b>
Correction du montant d'un prix qui avait été comptabilisé deux fois en 2016	-	5'000.00
<i>Total produits exceptionnels</i>	-	5'000.00
<i>Total des charges exceptionnelles</i>	-	-

### 4. Autres indications

#### Transactions avec des parties liées

Les produits réalisés avec la société fondatrice SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles, figurent séparément dans les comptes annuels. La société fondatrice ne réclame aucune rémunération pour ses activités administratives. Les explications montrent clairement les créances et engagements encore ouverts au jour de clôture de l'exercice.

#### Indemnisation des organes

Les indemnités et frais versés aux membres du Conseil de fondation se basent sur les décisions du Conseil de fondation et sont mentionnés séparément dans le compte d'exploitation. De plus, ces frais sont détaillés dans le chiffre 3.4. de l'annexe aux comptes annuels.

#### Prestations reçues à titre gratuit

La société fondatrice SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles, ne réclame aucune rémunération pour ses activités administratives.

#### Evénements postérieurs à la date du bilan

La Fondation n'a connaissance d'aucun événement survenu après le jour de clôture de l'exercice qui puisse influencer les comptes 2017.

### 5. Autres indications légales selon l'art. 959c CO

Il n'y a pas d'autres indications légales nécessaires.

## RAPPORT DE PERFORMANCE

### But de la Fondation culturelle de SUISSIMAGE

La Fondation a pour objectif d'encourager la culture cinématographique au sens large; dans la mesure du possible, on encouragera en priorité et de manière ciblée un certain domaine de la création cinématographique et audiovisuelle suisse.

L'encouragement du cinéma peut se manifester sous une forme directe, par l'octroi de contributions ou de subventions remboursables ou non, ou indirecte, par la collaboration ou la participation à d'autres organisations ou personnes morales.

Parmi les domaines pouvant bénéficier de l'encouragement figurent l'aide à l'écriture et au développement, à la réalisation et à la production, à la promotion et à la distribution, à la relève et à la formation de même que toutes les autres formes imaginables d'encouragement à la culture cinématographique.

### Prestations durant l'année sous revue

Comme annoncé l'année précédente, la Fondation culturelle a organisé un concours de projets de films de réalisatrices. Parmi les 37 projets de films de fictions et documentaires soumis au jury, celui-ci a décidé d'attribuer 2 prix permettant de cofinancer de manière substantielle la production de longs métrages suisses réalisés par des femmes. Le projet *Quiet Land* d'Ursula Meier, produit par Bandita Films reçoit un prix de CHF 1'000'000 et le projet *Foudre* de Carmen Jaquier, produit par Close up Films se voit attribuer CHF 400'000. Ces sommes seront versées aux sociétés de production dès qu'elles auront confirmé que le financement complet est réuni.

Durant l'exercice écoulé, la Fondation culturelle a poursuivi son programme principal d'aide automatique à la production et elle a soutenu 42 longs métrages avec un montant total de CHF 2'601'530. Ce qui correspond à 60% des salaires et droits versés par les producteurs aux auteurs suisses. Cette année, les montants des aides ont été attribués à 100%.

Une part de la dotation annuelle est mise à disposition pour des aides ponctuelles dédiées à des projets présentant un intérêt pour l'ensemble de la branche cinématographique et audiovisuelle suisse. Dans le cadre de cette quotité disponible, 13 subventions ont été allouées en 2018 pour un total de CHF 182'920, montant qui inclut la subvention de CHF 30'000 au Fondo FilmPlus della Svizzera Italiana.

Des prix ont été attribués, conjointement avec le Fonds culturel de la SSA, à l'occasion de 6 festivals, ce qui représente un montant de CHF 42'500 pour la Fondation culturelle de SUISSIMAGE.

Enfin, la Fondation culturelle SUISSIMAGE a accordé à nouveau sa contribution au Fonds de production télévisuelle qui se monte à CHF 600'000.

### **Organes dirigeants de la fondation**

Les organes de la Fondation culturelle SUISSIMAGE se composent du Conseil de fondation, de la directrice et de l'organe de révision. Les membres du Conseil de fondation sont élus pour un mandat de quatre ans.

Conseil de fondation: Anne Delseth, coordinatrice HES-SO, Lausanne  
Kaspar Kasics, réalisateur, Zurich  
David Rihs, producteur, Genève  
Carola Stern, distributrice, Zurich  
Eva Vitija, scénariste et réalisatrice, Winterthour  
Directrice: Corinne Frei, Lausanne  
Organe de révision: PricewaterhouseCoopers SA, Berne

### **Liens avec des organisations liées**

La Fondation culturelle SUISSIMAGE est alimentée essentiellement par les attributions de la société coopérative de droits d'auteur SUISSIMAGE. En outre, les membres du Conseil de fondation sont élus par l'assemblée générale de SUISSIMAGE. L'un des membres du Conseil de fondation doit être simultanément membre du comité de SUISSIMAGE. Enfin, la majorité des bénéficiaires de la Fondation culturelle sont membres de la coopérative SUISSIMAGE. Pour toutes ces raisons, la Fondation est donc naturellement étroitement liée à la coopérative SUISSIMAGE.

La Fondation culturelle décerne par ailleurs des prix et d'autres contributions, conjointement avec le Fonds culturel de la SSA.

La Fondation culturelle SUISSIMAGE est en outre sociétaire du Fonds de production télévisuelle Sàrl à Berne, à qui elle a versé des contributions chaque année. Enfin, elle a également soutenu financièrement le Fondo FilmPlus della Svizzera Italiana.

### **Risques**

La Fondation est alimentée presque exclusivement par les attributions de SUISSIMAGE, ce qui représente un certain risque. En vertu de l'art. 48, al. 2 LDA, SUISSIMAGE consacre 10% de ses redevances de droits d'auteur à la Fondation culturelle et à la Fondation de solidarité. La Fondation culturelle reçoit jusqu'à nouvel ordre 7% et la Fondation de solidarité 3%. Les fonds alloués chaque année à la Fondation culturelle sont affectés en permanence à l'encouragement d'initiatives dans le domaine de la culture cinématographique, conformément aux statuts. De ce fait, la Fondation n'a pour ainsi dire pas de capital et celui-ci n'augmente pas non plus. Si ces attributions annuelles devaient un jour ne plus être assurées cela remettrait en question l'activité de la Fondation.

Etant donné que les fonds sont investis en permanence dans l'encouragement du cinéma et que, par conséquent, il n'y a pas de véritable capital de fondation, il n'y a pas non plus de risque de perte de valeur liée au placement de ce capital.

# *Rapport de l'organe de révision*

## *sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de la*

### *Fondation culturelle SUISSIMAGE*

#### *Berne*

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe (pages 7 à 12) de la Fondation culturelle SUISSIMAGE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Conformément aux dispositions de Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des procédures de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les dispositions de Swiss GAAP RPC. En outre, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

PricewaterhouseCoopers AG



Esther Martinez  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Oliver Kuntze  
Expert-réviseur

Berne, le 14 février 2019